

Projet d'accueil Covid-19 du multi-accueil Trotti'Nous à partir du 31 août 2020

Afin d'accompagner l'accueil de l'ensemble des enfants, **le guide ministériel covid-19, modes d'accueil du jeune enfant, rentrée 2020** précise pour chacun (assistant maternel, gestionnaire d'établissement d'accueil du jeune enfant, Relais d'assistants maternels, service de PMI) le cadre national de la reprise.

Il est consultable sur le site: solidarite-sante.gouv.fr et sera transmis par mail aux familles. Toutes ces informations seront également disponibles sur le site de la crèche: trottinous-creche.fr

Afin d'organiser au mieux l'accueil de l'ensemble des enfants à partir du 31 août 2020 et pour répondre aux consignes nationales, le multi-accueil Trotti'Nous a élaboré ce projet d'accueil qui pourra faire l'objet d'éventuelles mises à jour.

Le respect par les familles du présent projet d'accueil covid-19 est indispensable à la sécurité des enfants, des familles et du personnel. Il doit donc être lu avec attention et scrupuleusement suivi.

Les gestes barrières à la crèche:

▫ **Distanciation physique**

Les règles de distanciation entre adultes – professionnels et parents – doivent être respectées au cours de la journée.

▫ **Port du masque**

Pour les professionnels, le port du masque de protection en présence des enfants demeure non-obligatoire. Le port du masque est cependant obligatoire pour les professionnels travaillant dans un même espace lorsque la distance d'un mètre entre eux ne peut être respectée. En protection complémentaire, le personnel portera une blouse.

Le port du masque pour les enfants est proscrit.

Le port du masque est obligatoire pour les parents et représentants légaux des enfants à l'intérieur de la structure ainsi que pour toute personne extérieure entrant dans le bâtiment.



Vous pouvez montrer à votre enfant ce qu'est un masque en utilisant le jeu « coucou beuh » par exemple ou en porter un de temps en temps. Etant donné que l'équipe portera un masque à certains moments de la journée, cela pourrait aider votre enfant à avoir moins peur lors de la reprise de la crèche.

▫ **Le lavage des mains**

Les mains des enfants seront lavées très régulièrement, avec de l'eau et du savon et essuyées avec du papier à usage unique:

- à l'arrivée et au départ de l'enfant dans la structure,
- avant et après chaque repas
- avant et après chaque change ou passage aux toilettes
- et dès que cela nous semble nécessaire.

▪ **Aération des locaux**

La crèche sera aérée au minimum 3 fois par jour pendant 10-15 minutes pour renouveler l'air du bâtiment (matin, midi et soir) et plus si les températures extérieures le permettent.

▪ **Nettoyage du bâtiment et du matériel**

Les locaux, plans de changes, sanitaires seront nettoyés quotidiennement en fin de journée avec les produits nettoyants habituels. Les jeux utilisés par les enfants seront désinfectés régulièrement (toutes les 48h).

Arrivée et départ des enfants

▪ **Chez vous, avant de partir à la crèche :**

- Avant d'amener votre enfant à la crèche, assurez-vous qu'il n'a pas de fièvre (<38°) et qu'il ne présente pas de symptômes pouvant faire penser au covid-19 :



Fièvre, toux, difficulté respiratoire, diarrhée, altération de l'état général...



Attention, chez l'enfant, la fièvre peut être l'unique symptôme.

- Lavez-vous les mains ainsi que celles de votre enfant avant de quitter votre domicile (privilégiez le savon. Le gel hydro-alcoolique étant déconseillé aux enfants en raison de son risque d'ingestion).

▪ **A la crèche :**

Le portillon d'entrée de la crèche ainsi que le portail se situant près de l'école Prévert resteront ouverts afin d'éviter toute manipulation des poignées.

La circulation sera fléchée au sol et se fera de la manière suivante:

- l'entrée des familles aura lieu au niveau du portail
- la sortie par le portillon habituel

A votre arrivée, désinfectez-vous les mains avant de faire le code d'entrée. Désinfectez vos mains de nouveau en entrant dans la structure (sonnez si vous ne connaissez pas le code d'entrée).

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur pour les parents ou adultes amenant ou venant récupérer leur enfant à la crèche. L'entrée des familles étant très petite à Trotti'Nous, nous demandons aux familles qu'il n'y ait qu'un seul parent pour accompagner l'enfant à son arrivée ou à son départ. Chaque parent s'efforce de respecter à tout moment une distance d'un mètre avec les professionnelles et les autres parents. Au-delà de deux parents présents dans l'entrée, il est préférable d'attendre à l'extérieur son tour.

Les moments de jeux

L'organisation des activités et temps de jeux pourra se faire comme habituellement.

Dès que le temps nous le permettra les enfants pourront jouer en extérieur (terrasse ou jardin). Pensez à adapter la tenue de votre enfant en fonction de la météo.

Le repas et la sieste

Le repas sera toujours livré par API. Il pourra se dérouler comme habituellement, il n'y a plus de distance d'un mètre entre les enfants.

La sieste pourra se dérouler comme avant le confinement. Les enfants retrouveront leur lit habituel.

Le doudou et la tétine

Dans la mesure du possible, un doudou ainsi qu'une tétine resteront à la crèche. Le doudou doit être lavé très régulièrement, environ toutes les 48h, il est donc plus aisé pour la structure que pour les familles de s'en charger : nous pouvons le laver en dehors de l'accueil de l'enfant.

En cas de survenue d'un symptôme évocateur du covid-19 :



fièvre, toux, difficulté respiratoire, diarrhée, altération de l'état général...

Les parents seront immédiatement appelés et devront venir rechercher leur enfant dans les meilleurs délais (maximum 1h).

L'enfant sera isolé des autres enfants en attendant son retour à la maison (à plus d'un mètre des autres enfants). La professionnelle se protégera avec un masque. Le 15 sera appelé en cas d'urgence notamment en cas de difficultés respiratoires.

Les parents devront consulter un médecin sans délai, un test de dépistage pourra être prescrit par leur médecin.

Important :

- Dans l'attente d'un avis médical, l'accueil de l'enfant sera suspendu de manière préventive.
- Une attestation sur l'honneur sera demandée aux parents pour permettre le retour de leur enfant dans la structure (un modèle vous sera fourni à la crèche).

En cas de test positif, les parents devront obligatoirement en informer la crèche afin de pouvoir le communiquer au personnel et à l'ensemble des familles fréquentant la structure.

Lors des échanges avec le médecin ou la plateforme covid-19 de l'assurance maladie, le parent veille à préciser que l'enfant est accueilli dans une crèche.

La crèche dressera la liste des personnes « contact à risque » potentielles et de leurs coordonnées et la tient à disposition des personnes chargées du contact-tracing.

Les professionnelles ainsi que les parents des autres enfants pré-identifiés comme contacts à risque potentiels seront prévenus et informés des démarches de contact-tracing. Etre attentifs à toute apparition de symptômes.

L'ensemble du matériel qui aura été en contact avec l'enfant sera minutieusement désinfecté.

Si une professionnelle ou un enfant s'avérerait positif au test, l'accueil de la professionnelle ou de l'enfant sera suspendu pendant 14 jours calendaires.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est automatiquement alertée par la plateforme Covid-19 de l'Assurance Maladie dès la détection d'un premier cas. Des démarches de contact-tracing seront entreprises par l'Agence Régionale de Santé et les plateformes Covid19 de l'Assurance Maladie.

Une suspension temporaire, partielle ou totale de l'accueil dans l'établissement pourra être décidée par les autorités compétentes.

Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle. Pour protéger les enfants et les professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19 ;
- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer ;
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer ;
- Consulter sans délais un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer ;
- Ne pas confier son enfant s'il est testé positif à la Covid-19 ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Ne pas confier son enfant s'il présente des symptômes du Covid-19 (ex. fièvre supérieure à 38°) ou tout autre symptôme évocateur de la covid-19 en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR ;
- Ne pas confier son enfant si un membre du foyer présente des symptômes de la Covid-19 ;
- Ne pas confier son enfant si celui-ci est identifié comme contact à risque ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du contact-tracing.

Le non respect du projet d'accueil pourra entrainer la non-acceptation de l'enfant dans la structure.

Nom et prénom de l'enfant :

Date:

Signature des parents
précédée de la mention « lu et approuvé »